



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 03 mai 2018

n° 054-18 C

Objet : RS - Détermination du nombre de représentants du personnel et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

- date de convocation le 27 avril 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi trois mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 48

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Anne Manipoud

Daniel Grosjean

Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Xavier Dullin - Henri Dupassieux -

Mustapha Hamadi - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau -

Dominique Saint-Pierre - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leyse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jean-Pierre Fresso

Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Philippe Bard à Aloïs Chassot - de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Christiane Boisselon à Driss Bourida - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Jean-Benoît Cerino à Catherine Chappuis - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Pierre Perez - de Dominique Mornand à Benoît Perrotton - de Marie Perrier à Xavier Dullin - de Dominique Pommat à Jérôme Esquevin - de Philippe Trepier à Christian Gogny

- conseillers excusés : 23

Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Stéphane Bochet - Suzanne Boucher - Françoise Bovier-Lapierre - Albert Darvey - Christine Dioux - Julien Donzel - Pierre Duperier - Marie-José Dussauge - Maryse Fabre - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Gérard Marcucci - Christian Papegay - Damien Regairaz - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori - Alain Thieffenat - Françoise Van Wetter

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 03 mai 2018

délibération n° 054-18 C

objet **RS - Détermination du nombre de représentants du personnel et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)**

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, indique que le renouvellement des représentants du personnel de Chambéry métropole - Cœur des Bauges se déroulera le 6 décembre 2018.

L'article 28 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 indique que l'organe délibérant de la collectivité fixe le nombre de représentants de la collectivité et le nombre de représentants du personnel au sein du CHSCT. L'article 54-II indique également que cette délibération peut prévoir le recueil par le CHSCT de l'avis des représentants de la collectivité.

L'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel étant supérieur à 200 agents, le nombre de représentants doit être compris entre 3 et 10. Le nombre de représentants suppléants des collèges des représentants du personnel est identique à celui des représentants titulaires.

Les organisations syndicales se sont positionnées pour fixer ce nombre à 5. Elles ont également fait part de leur avis favorable pour le maintien du paritarisme entre les représentants du personnel titulaires et suppléants et les représentants de la collectivité, ainsi que pour le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

Il est à noter que les représentants du personnel en CHSCT ne sont pas élus mais devront être désignés par les organisations syndicales dans le délai d'un mois suivant la date des élections des représentants du personnel au comité technique.

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est supérieur à 200 agents,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la consultation des organisations syndicales le 10 avril 2018,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : fixe le nombre de représentants titulaires du personnel au CHSCT à 5, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,

Article 2 : approuve le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel, soit 5 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,

Article 3 : approuve le recueil de l'avis des représentants de la collectivité par le CHSCT.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 054-18 C

Objet de l'acte : RS - Détermination du nombre de représentants du personnel et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 3 - Designation de représentants 4 - Représentants des EPCI

Date de l'acte : 03 mai 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180503-lmc1H20758H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20758H1

Date de transmission en Préfecture : 22 mai 2018

Date de réception en Préfecture : 22 mai 2018